

Metz, le 12/11/2012

Compte - rendu de la CAPL du 12/11/2012
Liste d'aptitude de B en A année 2013

Une parodie de dialogue social et de l'ingratitude à revendre !

L'administration a débuté cette CAPL par l'annonce de ses marges de manœuvre réduites (dixit) : « la DGFIP n'a pas encore communiqué aux directions locales le volume de promotion de candidats à présenter en CAP Nationale ».

Même si la fusion est en marche pour les règles de gestion, la direction a procédé à une étude séparée des dossiers des candidats des deux filières.

FO DGFIP a demandé que la direction locale retienne à minima le même nombre de candidats classés « excellents » que l'an passé (6 candidats). En réponse, le choix de la Direction est de ne classer que 4 candidats en « excellents », suite à l'information tombée in extremis de la Centrale en fin de CAPL sur les potentialités de promotions . L'autocensure de la direction de la Moselle est difficile à comprendre.

En réponse à la déclaration liminaire de FO (au verso), l'administration a précisé qu'il n'était pas question d'écrire aux candidats non retenus pour leur expliquer la raison de leur non-sélection (« cela n'est pas raisonnable ») et que les critères qui permettent de classer les candidats sont les plus objectifs possibles.

A titre d'illustration, l'administration nous a indiqué que pour les candidats nés après 1968, les demandes étaient prématurées.

Malgré les propos rassurants de l'administration, FO a constaté que les « choix » de classement opérés relevaient souvent d'une logique qui lui est propre !

Comment comprendre l'ingratitude de l'administration qui a fait miroiter depuis plusieurs années à certains agents cette inscription sur la liste d'aptitude en contrepartie d'efforts et qui aujourd'hui les a « oubliés ».

Certains sont trop jeunes, d'autres trop âgés, d'autres trop mobiles, d'autres pas assez...

Face à des dossiers de candidature, objectivement excellents, l'administration a parfois eu du mal à argumenter pourquoi tel ou tel dossier est retenu ou écarté...

Tout cela pour aboutir à un classement qui n'est que la conséquence des restrictions budgétaires à la DGFIP.

Suites de la CAPL de ce jour :

Pour la Moselle :

4 agents classés « excellents » (2 FF et 2 GP) au lieu de 2 au total sur le projet de la direction

4 agents classés « très bons » (2 FF et 2 GP) au lieu de 2 au total sur le projet de la direction

53 agents classés « à revoir » au lieu des 57 agents prévus au projet de la direction